



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7,00 % sur loyers encaissés
▶ Locaux meublés	7,00 % sur loyers encaissés
▶ Locaux commerciaux	7,00 % sur loyers encaissés
▶ Locaux professionnels	7,00 % sur loyers encaissés
▶ Locations saisonnières	Néant
▶ Biens ruraux	Néant
▶ Terrains	Néant
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	7,00 % sur loyers encaissés
▶ Immeubles entiers	A définir selon nombre de lots
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	Néant
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	Néant	baillieur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- 10 €/m ² - 10 €/m ²	baillieur locataire
- état des lieux location vide ²	- 3 €/m ² - 3 €/m ²	baillieur locataire
- état des lieux location meublée ²	- 3 €/m ² - 3 €/m ²	baillieur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail	= Un mois de loyer	
▶ Locaux commerciaux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail	= Un mois de loyer	
▶ Locaux professionnels		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail	= Un mois de loyer	
▶ Locations saisonnières		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
- taxe de séjour	Néant	
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail	Néant	
▶ Terrains	Néant	
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	Un mois de loyer	

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

¹/ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
²/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.



AGIR POUR LE LOGEMENT



Honoraires au 23 / 11 / 2021...

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL²

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre	200 €/lot	et	500 €/lot.
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre	200 €/lot	et	1 000 €/lot

PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) et dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait

• Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties selon contrat
	Soit entre € /heure et €/heure au prorata du temps passé
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties selon contrat
	Soit entre € /heure et €/heure au prorata du temps passé
MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES	Coût horaire TTC majoré de 50 %
AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

État daté	380 €
Mise en demeure	Au réel
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

PRESTATIONS HORS CONTRAT DE SYNDIC - APRÈS ACCORD DU COPROPRIÉTAIRE

Informations de l'acquéreur (article L. 721-2 du CCH)

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise, forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

^{2/} Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.



AGIR POUR LE LOGEMENT



HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIONS

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

À LA CHARGE DU

LOCAUX D'HABITATION

OU MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Entremise / négociation	Néant	Bailleur
- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail ²	10 €/m ²	Bailleur
	10 €/m ²	Locataire
- État des lieux location vide ²	3 €/m ²	Bailleur
	3 €/m ²	Locataire
- État des lieux location meublée ²	3 €/m ²	Bailleur
	3 €/m ²	Locataire

LOCAUX DE DROIT COMMUN

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux	= Un mois de loyer	

LOCAUX COMMERCIAUX

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux	= Un mois de loyer	

LOCAUX PROFESSIONNELS

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux	= Un mois de loyer	

AUTRES BIENS

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux	= Un mois de loyer	

LOCATIONS SAISONNIÈRES

- Entremise / négociation		
- Rédaction du bail		
- État des lieux	Néant	

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux ou le montant en euros.
^{1/} TVA au taux en vigueur de % incluse.
^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par décret.

Honoraires au 23. / 11. / 2021.....



AGIR POUR LE LOGEMENT



HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

À LA CHARGE DU

APPARTEMENTS

▶ Jusqu'à	35 000 €	8 %	Acquéreur
▶ De	35 001 € à 60 000 €	7 %	Acquéreur
▶ De	60 001 € à 90 000 €	6 %	Acquéreur
▶ De	90 001 € à 140 000 €	5 %	Acquéreur
▶ De	140 001 € à au-delà €	4 %	Acquéreur

MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à	100 000 €	7 %	Acquéreur
▶ De	100 001 € à 200 000 €	6 %	Acquéreur
▶ De	200 001 € à 300 000 €	5 %	Acquéreur
▶ De	300 001 € à 400 000 €	4 %	Acquéreur
▶ De	400 001 € à au-delà €	3 %	Acquéreur

LOCAL COMMERCIAL (MURS)

▶ Jusqu'à	100 000 €	7 %	Acquéreur
▶ De	100 001 € à 200 000 €	6 %	Acquéreur
▶ De	200 001 € à 300 000 €	5 %	Acquéreur
▶ De	300 001 € à 400 000 €	4 %	Acquéreur
▶ De	400 001 € à au-delà €	3 %	Acquéreur

FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à	€	Néant	
▶ De	€ à	€	Néant
▶ De	€ à	€	Néant
▶ De	€ à	€	Néant
▶ De	€ à	€	Néant

TERRAINS À BÂTIR

▶ Jusqu'à	30 000 €	9 %	Acquéreur
▶ De	30 001 € à 50 000 €	8 %	Acquéreur
▶ De	50 001 € à 70 000 €	7 %	Acquéreur
▶ De	70 001 € à 90 000 €	6 %	Acquéreur
▶ De	90 001 € à au-delà €	5 %	Acquéreur

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

N.B. : le cas échéant une mention intelligible et figurant en caractères très apparents précise le caractère cumulatif des tranches entre elles.

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

¹/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
/ Indiquer le taux ou le montant en euros.

Honoraires au 23 / 11 / 2021